



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

Rapport de présentation du

Compte administratif 2024

Budget principal



PRÉAMBULE

Le **Compte Administratif 2024** reprend l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année. Il est établi par l'ordonnateur.

Il permet de rapprocher les prévisions budgétaires aux réalisations effectives. Il présente les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif est soumis à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote devant intervenir au plus tard le 30 juin de l'année qui suit la clôture.

Les informations contenues dans le compte administratif sont par ailleurs concordantes avec celles présentées par le comptable public dans le cadre du compte de gestion.

Le Compte Administratif constitue le dernier acte du cycle budgétaire annuel.

Le présent rapport présente pour le budget principal et ses trois budgets annexes une synthèse de la maquette officielle.

Sommaire

PARTIE 1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	4
A – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	4
Les recettes fiscales.....	4
Les dotations et participations reçues.....	7
Les produits des services.....	8
Les autres produits de gestion courante.....	10
Les autres recettes de fonctionnement.....	10
B – LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	12
Les atténuations de produits.....	12
Les charges de personnel.....	14
Les charges à caractère général.....	16
Les autres charges de gestion courante.....	16
Les autres dépenses.....	18
C – LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES.....	19
D – LES GRANDS ÉQUILIBRES FINANCIERS ET LES RÉSULTATS.....	20
Les grands équilibres financiers.....	20
Les résultats de l'exercice.....	21
PARTIE 2 : LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	23
A – LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....	23
Les subventions d'équipement versées.....	23
Le programme d'investissement porté par les services techniques.....	25
L'investissement des services.....	27
Les frais d'études et d'urbanisme.....	28
B – LA GESTION DE LA DETTE.....	29
C – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	30
Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).....	30
Les subventions d'investissement reçues.....	31
Les autres recettes d'investissement.....	31

PARTIE 1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les **recettes totales de fonctionnement** réalisées en 2024 s'élèvent à **42,843 M€**, en hausse de 5,8 % (+2,359 M€) par rapport à 2023.

Les **recettes réelles** atteignent **42,797 M€**, soit une augmentation de 2,319 M€ (+ 5,7 %) par rapport à 2023.

Quant aux **recettes d'ordre**, elles ne donnent pas lieu à encaissement. Elles trouvent leur contrepartie en dépenses d'investissement. Pour 2024, elles sont de 46 501,19 € et font suite à des reprises de subventions d'équipement ou d'amortissements et des moins-values de cessions.

Libellé	2021	2022	2023	Budget 2024	2024
Recettes réelles	36 672 563 €	38 700 266 €	40 477 479 €	42 095 721 €	42 796 923 €
Impôts et taxes	21 878 625 €	22 636 272 €	23 542 908 €	8 881 840 €	8 881 840 €
Fiscalité locale				15 981 909 €	16 004 686 €
Dotations et participations	12 644 763 €	13 091 281 €	13 731 143 €	14 396 179 €	14 152 703 €
Produits des services	1 928 246 €	2 201 002 €	2 246 088 €	2 431 400 €	2 529 244 €
Autres produits de gestion courante	135 156 €	211 234 €	261 742 €	371 375 €	360 639 €
Produits exceptionnels	51 953 €	503 523 €	657 889 €	12 000 €	792 546 €
Atténuations de charges	33 801 €	56 935 €	37 675 €	21 000 €	75 219 €
Produits financiers	18 €	19 €	34 €	18 €	47 €
Recettes d'ordre	5 019 €	24 697 €	6 513 €	4 513 087 €	46 501 €
Résultat d'exploitation reporté				4 490 269 €	
Opération d'ordre de transfert entre sections	5 019 €	24 697 €	6 513 €	22 818 €	46 501 €
TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT	36 677 582 €	38 724 963 €	40 483 992 €	46 608 808 €	42 843 424 €

Les recettes fiscales

Les **recettes fiscales** atteignent **24 886 526€**, soit une augmentation de 1 343 618 € (+ 5,7 %) par rapport à 2023.

Elles regroupent les chapitres « Impôts et taxes » et la « Fiscalité locale ».

Les recettes fiscales	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Impôts directs locaux	22 930 973,00 €	12 988 740,00 €	13 496 592,00 €	14 624 822,00 €	15 374 339,00 €
Rôles supplémentaires	12 341,00 €	30 725,00 €	7 634,00 €	3 258,00 €	22 265,00 €
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères					560 244,00 €
Taxe sur les milieux aquatiques (GEMAPI)	50 055,00 €	32 014,00 €	32 022,00 €	32 144,00 €	32 002,00 €
Taxe de séjour					15 835,69 €
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources	4 925 745,00 €	4 925 745,00 €	4 925 745,00 €	4 925 745,00 €	4 925 745,00 €
Cotisation sur la Valeur Ajoutée	1 473 711,00 €	1 503 772,00 €	1 546 948,00 €	1 257 882,00 €	1 257 831,00 €
Fraction de TVA (TH)		2 397 629,00 €	2 627 331,00 €	2 699 057,00 €	2 698 264,00 €
TOTAL	29 392 825,00 €	21 878 625,00 €	22 636 272,00 €	23 542 908,00 €	24 886 525,69 €

L'année 2024 est marquée par la mise en place de :

- la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,
- et la taxe de séjour,

expliquant ainsi plus de 40 % de l'évolution des recettes fiscales.

Les taux de la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** sont appliqués à un zonage tenant compte de l'importance du service rendu allant de 2,50 % à 3,50 %. Le produit perçu est de **560 244 €** et représente seulement 28 % de la contribution que nous payons au Syndicat Mixte d'Enlèvement et d'Élimination des Ordures Ménagères de la Moyenne Garonne.

La **taxe de séjour** est également entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024 et ce, afin de participer au financement des actions de promotion touristique. Pour une première année de mise en place, le montant collecté est de **15 835,69 €**. Compte tenu des modalités de déclaration et de versement, le 4^{ème} trimestre 2024 n'a pu être régularisé sur l'exercice.

Les **impôts directs locaux**, d'un montant de **15 374 339 €** en 2024, regroupent les taxes foncières (bâti et non bâti), la cotisation foncière des entreprises et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, comme détaillés dans le tableau ci-dessous.

2024 (Revalorisation forfaitaire des bases 3,9 %)						
Taxes	Bases prévisionnelles	Taux	Produit prévisionnel	Bases définitives	Produits définitifs	Evolution des bases
Taxe d'habitation	2 630 000	12,42 %	326 646	2 631 903	326 880	-5,31 %
Taxe foncière(bâti)	36 771 000	20,04 %	7 368 908	36 904 095	7 396 057	5,94 %
Taxe foncière (non bâti)	1 148 000	67,68 %	776 966	1 149 432	777 936	4,31 %
Cotis.foncière des entreprises	30 047 000	22,87 %	6 871 749	30 047 473	6 871 967	6,40 %
			15 344 269		15 372 840	

Ces quatre taxes évoluent en fonction de la revalorisation forfaitaire des bases (+3,9 % en 2024) et de l'évolution physique : soit un produit supplémentaire de 749 517 €.

La mise en place du dispositif « Gérer mes biens immobiliers » par l'État a permis de mieux identifier les résidences secondaires et les logements vacants, mais des déclarations erronées ont conduit à des taxes émises à tort en 2023, entraînant des dégrèvements significatifs en 2024 et pouvant expliquer la baisse de 5,31 % des bases de taxe d'habitation entre 2023 et 2024.

Les taux sont les mêmes depuis 2017 :

- 12,42 % pour la Taxe d'Habitation (TH),
- 20,04 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB),

- 67,68 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB),
- 22,87 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

L'évolution du produit des impôts de ces 4 taxes perçus par la Communauté est donc seulement due à la revalorisation des bases décidée au niveau national.

Des **rôles supplémentaires**, souvent émis à la suite des contrôles fiscaux ne figurant pas sur les rôles généraux, peuvent apporter un supplément de recettes fiscales au cours de l'année. En 2024, ces rôles supplémentaires sont de **22 265 €**.

La **Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations** (GEMAPI) a été instituée à compter du 1^{er} janvier 2019. Le produit voté est depuis identique chaque année, soit **50 000 €**.

Le produit voté est réparti entre les contribuables assujettis aux quatre taxes directes locales. 32 002 € sont versés directement par les contribuables et le restant prend la forme d'une dotation budgétaire de l'État suite à la réforme liée à la valeur locative des locaux industriels.

Quant au montant du **Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources** (FNGIR), il a pour objet de compenser les conséquences financières de la suppression de la taxe professionnelle en 2010 par un mécanisme d'équilibrage interne entre collectivités pour un montant stable de 4 925 745 €.

La Communauté perçoit deux **fractions de TVA**.

Depuis 2023, la Communauté perçoit une fraction de TVA en lieu et place de la **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises**. Le montant perçu en 2024 est de **1 257 831 €** alors que la moyenne perçue sur la période 2020-2022 est de 1 508 529 €.

Autre fraction de TVA, il s'agit de celle venant en remplacement du produit de la **taxe d'habitation sur les résidences principales** pour un montant de **2 705 510 €**.

Il est à noter que les prévisions fiscales de l'État en matière de perception de la TVA avaient été largement surévaluées au moment de la loi de finances pour 2024 et qu'elles ont finalement conduit à de fortes régularisations à la baisse en novembre 2024.

Les fractions de TVA	Notification Mars 2024	Ajustement Novembre 2024	Notification définitive Mars 2025
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	1 276 637,00 €	1 257 831,00 €	1 258 941,00 €
Taxe d'Habitation – Résidences principales	2 820 922,00 €	2 698 264,00 €	2 705 510,00 €
TOTAL	4 097 559,00 €	3 956 095,00 €	3 964 451,00 €

L'ajustement de novembre 2024 nous a conduits à revoir nos recettes à la baisse de 141 464 € (-3,45%).

Les dotations et participations reçues

Les **dotations et participations** atteignent **14 152 703 €**, soit une augmentation de 421 560 € (+ 3,1 %) par rapport à 2023.

A l'intérieur de ce chapitre, nous retrouvons principalement les versements de l'État pour 13 825 108,12 € :

Les versements de l'État	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Dotation de Compensation de Réforme de la Taxe Professionnelle	2 573 449,00 €	2 573 449,00 €	2 573 449,00 €	2 573 449,00 €	2 564 162,00 €
Dotation de compensation – DGF	986 948,00 €	967 511,00 €	946 288,00 €	940 794,00 €	941 937,00 €
Fonds de compensation de la TVA	154 174,76 €	223 932,09 €	152 794,02 €	168 394,86 €	147 317,12 €
Compensations – Taxe d'habitation	339 485,00 €				
Compensations – Taxe Foncière (bâti)	8 556,00 €	8 357,00 €	8 123,00 €	8 339,00 €	8 566,00 €
Compensations – TF locaux industriels		3 274 243,00 €	3 405 340,00 €	3 663 198,00 €	3 992 167,00 €
Compensations – Taxe foncière (non bâti)	48 217,00 €	39 020,00 €	31 704,00 €	25 720,00 €	20 965,00 €
Compensations – TP / CFE	19 303,00 €	21 206,00 €	26 203,00 €	28 851,00 €	35 369,00 €
Compensations – CFE locaux industriels		5 078 756,00 €	5 288 719,00 €	5 686 560,00 €	6 075 726,00 €
Compensations – CVAE	368,00 €	523,00 €	264,00 €	1 295,00 €	0,00 €
Compensations – GEMAPI		18 001,00 €	18 001,00 €	18 001,00 €	18 001,00 €
Indemnité apprentissage	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 860,40 €
Dotation exceptionnelle – Centre de santé	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 038,00 €
Dotation générale de décentralisation	41 492,91 €	18 000,00 €	18 099,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	4 171 993,67 €	12 222 998,09 €	12 468 984,02 €	13 114 601,86 €	13 825 108,52 €

La **dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)** compense les pertes de recettes liées à la suppression de la taxe professionnelle. Elle est financée par l'État et ne poursuit pas un objectif de redistribution, mais bien de compensation intégrale du manque à gagner initialement constaté lors de la réforme.

Toutefois, en 2024, la DCRTP devient une variable d'ajustement pour l'État afin que les bénéficiaires contribuent à l'effort global de réduction des dépenses publiques. L'année 2024 marque donc la fin d'une compensation intégrale et le début de baisses successives à venir.

La **dotation de compensation** trouve également son origine dans la réforme de la taxe professionnelle. Elle correspond à l'ancienne « part salaire » de la taxe professionnelle, supprimée lors de la réforme des finances locales. Cette dotation fait l'objet d'une minoration chaque année pour contribuer au financement d'autres dotations.

Désormais, depuis 2024, la dotation de compensation des communes est versée aux intercommunalités, soit un montant de 16 987 € en ce qui nous concerne et qui doit être reversé aux communes concernées.

La dotation de compensation revenant à l'intercommunalité n'est donc pas de 941 937 € mais de 925 040 €, soit une baisse de 15 754 €.

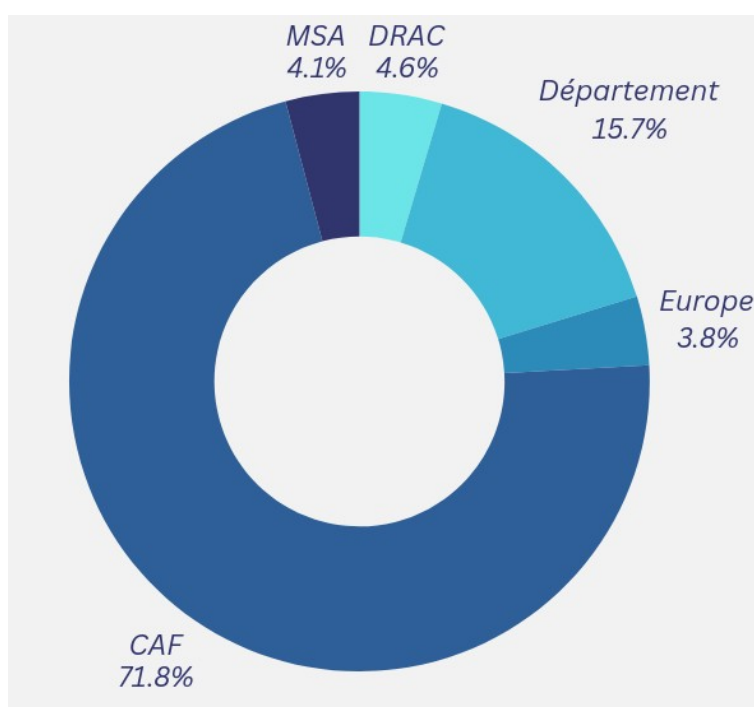
Les **compensations fiscales** dépassent les 10 millions d'euros. Elles sont en hausse de 718 830 €.

Depuis 2021, les **locaux industriels** bénéficient d'une **réduction de la moitié de la valeur locative**. Cela a une incidence sur le produit de la Cotisation Foncière des Entreprises et sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties. Pour limiter l'impact sur les finances locales, l'État verse une **compensation**. Pour 2024, elle est de **10 067 893 €**, contre 9 349 758 €, soit + 718 135 €.

Cette seule compensation liée aux locaux industriels représente 24 % de nos recettes réelles de fonctionnement.

Les réformes fiscales ont un véritable impact sur la structuration de nos budgets et de notre autonomie financière, surtout quand on constate qu'au fil des années les compensations deviennent des variables d'ajustement du budget de l'État.

Les **participations de nos partenaires** (CAF, MSA, Département...) contribuent au fonctionnement de nos services pour **327 594,31 €** en 2024 selon la répartition suivante :



Les produits des services

Les produits des services regroupent l'ensemble des recettes générées par les activités de services rendues par notre établissement ainsi que l'utilisation de nos équipements et les prestations diverses.

Les **produits des services** atteignent **2 529 244 €**, soit une augmentation de 283 157 € (+ **12,6 %**) par rapport à 2023.

Sont intégrés à ce chapitre les remboursements de frais de personnel pour 586 665,11 € :

Les remboursements de frais de personnel	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Office de Tourisme	172 036,88 €	177 947,99 €	184 233,67 €	184 793,89 €	203 336,66 €
Service Public d'Assainissement Non Collectif	19 757,01 €	15 642,11 €	32 288,68 €	32 036,56 €	20 787,36 €
Assainissement Collectif		36 498,26 €	244 039,67 €	246 851,77 €	251 340,01 €
Services communs – Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile	71 674,32 €	73 477,06 €	52 486,68 €	60 762,74 €	68 498,19 €
FNADT – Poste de chef de projet Petite Ville de Demain	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 250,00 €	0,00 €
Poste technicien de rivière	23 500,80 €	23 606,69 €	19 260,50 €	28 833,00 €	16 045,34 €
Mairie de Valence d'Agen	9 443,23 €	28 523,77 €	29 411,26 €	62 939,42 €	26 657,55 €
Personnel activités périscolaires	2 826,00 €	936,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SMEP	499,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	299 737,74 €	356 631,88 €	561 720,46 €	629 467,38 €	586 665,11 €

ainsi que les remboursements suivants pour 116 843,79 € :

Les autres remboursements	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Remboursement des frais d'intervention VEC	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	43 125,00 €
Remboursement électricité – CAP 2000 MEFI	14 698,54 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	56 290,14 €
Fourrière animale	5 790,00 €	7 590,00 €	6 165,00 €	5 160,00 €	6 345,00 €
SAAD – Affranchissement	12 800,85 €	14 540,20 €	9 733,90 €	8 123,62 €	9 100,00 €
SPANC – Affranchissement	433,84 €	478,37 €	421,00 €	1 626,76 €	1 515,55 €
Photovoltaïque					468,10 €
TOTAL	33 723,23 €	22 608,57 €	16 319,90 €	14 910,38 €	116 843,79 €

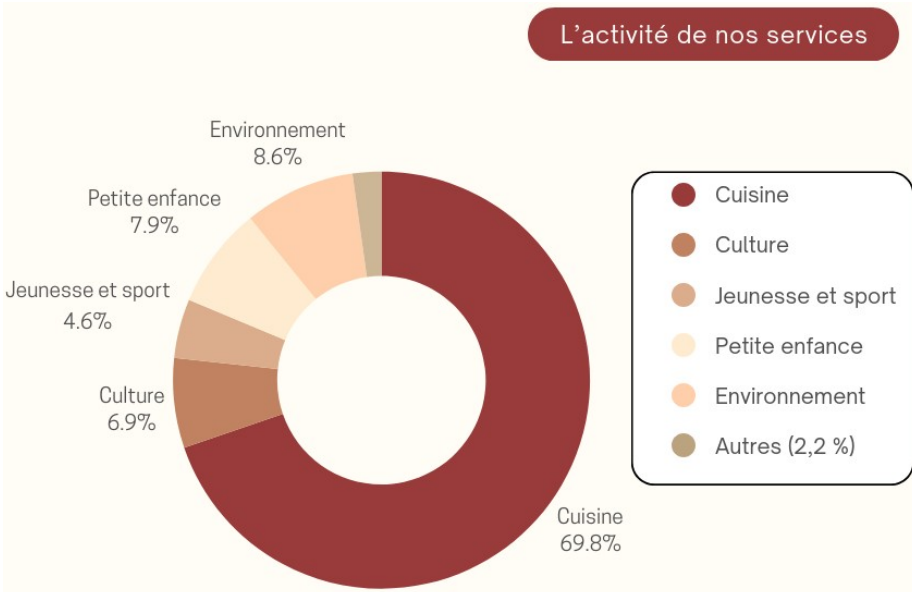
La Communauté de Communes conventionne avec le Syndicat mixte de Gestion des Rivières Astarac-Lomagne (SYGRAL) afin de mettre à disposition son équipe de Valorisation de l'Environnement Communautaire pour la réalisation de petits travaux de restauration et de désencombrement. C'est dans ce cadre que la somme de 43 125 € a été facturée au SYGRAL.

Les associations utilisatrices de la Maison de l'Emploi, de la Formation et de l'Internet sont hébergées gratuitement mais contribuent aux frais d'électricité. Un rattrapage ayant été effectué sur les années 2021 à 2023, une refacturation a été effectuée pour 56 290,14 €.

Dans une perspective de réduire notre facture d'électricité, tout en contribuant à la transition énergétique, la Communauté a équipé la piscine d'hiver en photovoltaïque, ainsi que la piscine d'été afin d'être en autoconsommation collective avec certains bâtiments (la crèche, le Relais Petite Enfance, l'école de musique, le club house, le logement d'urgence du CIAS et l'accueil de jour.

Le surplus de la production étant vendu, une recette de 468,10 € est constatée.

L'activité de nos services génère par ailleurs des recettes pour 1 825 735,19 €. La cuisine communautaire représente à elle seule 70 % de ce poste.



Les autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante atteignent 360 639 €, soit une augmentation de 98 897 € (+ 37,8 %) par rapport à 2023.

Nous retrouvons notamment à l'intérieur de ce chapitre, les recettes suivantes :

Les autres produits de gestion courante	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Revenus des immeubles	102 678,29 €	92 564,12 €	97 132,93 €	106 238,28 €	112 961,65 €
Remboursements suite à des sinistres	55 951,04 €	42 566,76 €	289 294,23 €	42 742,17 €	66 862,99 €
Pénalités perçus sur marchés					10 375,80 €
TOTAL	158 629,33 €	135 130,88 €	386 427,16 €	148 980,45 €	190 200,44 €

Sont également intégrés à ce chapitre, les droits d'entrées des piscines (127 854,10 €), les activités annexes du centre de loisirs (19 621,80 €) ainsi que des écritures comptables de régularisation (22 962,67 €).

Les autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes de fonctionnement atteignent 867 811 €, soit une hausse de 190 608 € (+ 28,1 %) par rapport à 2023.

Les autres recettes de fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Remboursements rémunérations (CPAM...)	79 034,89 €	33 800,96 €	56 934,74 €	37 675,08 €	75 219,46 €
Produits des cessions d'actif	0,00 €	981,00 €	209 828,00 €	587 207,00 €	778 212,33 €
Produits autres cessions	3 200,00 €	2 285,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Subventions en annuités CD82 – Zones	14 890,00 €	11 049,00 €	11 049,00 €	11 049,00 €	0,00 €
Mise à disposition des équip. Sportifs	22 119,05 €	7 242,38 €	*	*	*
Reversement subvention	34 167,84 €				
Autres	126 441,34 €	24 350,75 €	42 376,55 €	41 272,26 €	14 379,67 €
TOTAL	279 853,12 €	79 709,09 €	320 188,29 €	677 203,34 €	867 811,46 €

Nous bénéficions de remboursements sur les rémunérations pour 75 219,46 €, pour l'essentiel, il s'agit de versements de la CPAM et de notre organisme d'assurance.

Les produits des cessions sont comptabilisés en produits spécifiques sur la section de fonctionnement. En 2024, ils sont de 778 212,33 € et comprennent :

- la cession de parcelles sur les communes d'Espalais et de Golfech à la SAFER, missionnée par EDF, pour 423 212,33 €,
- la vente d'un bâtiment industriel situé Avenue de Bordeaux à Valence d'Agen pour 355 000 €.

B - LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses totales de fonctionnement** réalisées en 2024 s'élèvent à **39,573 M€**, en hausse de 7,3 % (+2,773 M€) par rapport à 2023.

Les **dépenses réelles** atteignent **36,102 M€**, soit une augmentation de 1,225 M€ (+ 3,5 %) par rapport à 2023.

Quant aux **dépenses d'ordre**, elles ne donnent pas lieu à décaissement. Elles trouvent leur contrepartie en recettes d'investissement. Pour 2024, elles sont de 3 470 911 € et font suite à l'amortissement des biens ou à la sortie d'actif suite aux cessions.

Libellé	2021	2022	2023	Budget 2024	2024
Dépenses réelles	30 883 490 €	32 699 987 €	34 876 307 €	38 285 657 €	36 102 170 €
Charges à caractère général	4 866 157 €	5 258 084 €	6 488 291 €	8 463 332 €	6 859 069 €
Charges de personnel et frais assimilés	6 748 591 €	7 774 064 €	8 524 437 €	9 669 425 €	9 202 102 €
Atténuations de produits	13 219 792 €	13 254 432 €	13 223 857 €	13 105 105 €	13 090 693 €
Autres charges de gestion courante	5 628 084 €	6 053 006 €	6 259 499 €	6 669 795 €	6 595 456 €
Charges financières	412 836 €	357 994 €	376 661 €	365 000 €	353 775 €
Charges exceptionnelles	8 029 €	2 406 €	3 562 €	13 000 €	1 075 €
Dépenses imprévues					
Dépenses d'ordre	2 168 599 €	2 406 598 €	3 003 545 €	8 323 151 €	3 470 911 €
Virement à la section d'investissement				5 323 151 €	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 168 599 €	2 406 598 €	3 003 545 €	3 000 000 €	3 470 911 €
TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT	33 052 089 €	35 106 585 €	37 879 852 €	46 608 808 €	39 573 081 €

Les atténuations de produits

Les **atténuations de produits** atteignent **13 090 693 €**, soit une baisse de 133 164 € (- 1,0 %) par rapport à 2023.

La **Dotation de Solidarité Communautaire** versée aux communes est une des composantes du chapitre « Atténuations de produits ».

Elle s'élève à **10 965 962,01 €** en 2024 et se décompose comme suit :

Dotation de solidarité communautaire	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Enveloppe « ancienne dotation »	9 232 880,62 €	3 809 623,46 €	3 809 623,46 €	3 809 623,46 €	3 809 623,46 €
Enveloppe école	810 573,80 €	1 308 400,00 €	1 358 400,00 €	1 358 400,00 €	1 357 200,00 €
Enveloppe potentiel financier		4 000 000,00 €	4 000 000,00 €	4 000 000,00 €	4 000 000,00 €
Enveloppe revenu		1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
Enveloppe spécifique		1 535 000,00 €	1 535 000,00 €	1 535 000,00 €	1 535 000,00 €
Enveloppe garantie		-749 861,45 €	-749 861,45 €	-749 861,45 €	-749 861,45 €
Dotation de solidarité complémentaire	291 178,00 €				
Dotation complémentaire Ecoles – COVID	380 000,00 €				
Sous-total	10 714 632,42 €	10 903 162,01 €	10 953 162,01 €	10 953 162,01 €	10 951 962,01 €
Complément scolarisation	19 250,00 €	22 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	13 750,00 €
TOTAL	10 733 882,42 €	10 925 162,01 €	10 964 162,01 €	10 964 162,01 €	10 965 712,01 €

Cette dotation, qui reste optionnelle pour les Communautés de Communes, a pour objectif de réduire les disparités de ressources et de charges entre les communes membres.

Des critères obligatoires sont à prendre en compte :

- le potentiel fiscal ou financier par habitant,
- les revenus par habitant.

Ces deux critères doivent ainsi justifier au moins 35 % de l'enveloppe totale de la Dotation de Solidarité Communautaire.

La répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire a donc été modifiée en 2021 en ce sens tout en veillant à ce qu'aucune commune ne soit perdante.

L'enveloppe « Écoles » intègre une participation de 10 000 € par classe (73 classes en 2024) et de 400 € par élèves (1 568 élèves en 2024).

D'autres postes de dépenses intègrent le chapitre « Atténuations de produits » :

Les contributions nationales et reversements de fiscalité – dotations	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
FPIC	1 781 318,00 €	1 845 748,00 €	1 839 639,00 €	1 785 460,00 €	1 629 007,00 €
Contribution au redressement des FP	444 984,00 €	444 984,00 €	444 984,00 €	444 984,00 €	444 984,00 €
Reversements de fiscalité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 158,00 €	27 105,00 €
Reversements dotation compensation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 897,00 €
Dégrèvements	2 705,00 €	3 898,00 €	5 647,00 €	5 093,00 €	6 988,00 €
TOTAL	2 229 007,00 €	2 294 630,00 €	2 290 270,00 €	2 259 695,00 €	2 124 981,00 €

La Communauté est contributrice au **Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales** (FPIC). Cette contribution s'élève à **1 629 007 €** pour 2024, contre 1 785 460 € en 2023. Ce mécanisme de péréquation a été mis en place en 2012. Il consiste à prélever une partie des ressources de certains ensembles intercommunaux pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Les communes composant l'ensemble intercommunal sont également contributrices : le **montant total du prélèvement** sur notre territoire est de **2 369 584 €**.

Le prélèvement du FPIC	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Prélèvement – Communauté	1 781 318,00 €	1 845 748,00 €	1 839 639,00 €	1 785 460,00 €	1 629 007,00 €
Prélèvement – Communes	774 661,00 €	802 132,00 €	819 409,00 €	802 923,00 €	740 577,00 €
TOTAL	2 555 979,00 €	2 647 880,00 €	2 659 048,00 €	2 588 383,00 €	2 369 584,00 €

La répartition entre la Communauté et les Communes se fait en fonction de notre **Coefficient d'Intégration Fiscale**. Il permet de mesurer l'intégration d'une intercommunalité au travers du rapport entre la fiscalité qu'elle lève et la totalité de la fiscalité levée sur son

territoire par les communes et leurs groupements. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement.

Le coefficient d'intégration fiscale	2020	2021	2022	2023	2024
Coefficient d'intégration fiscale – CC2R	0,696922	0,697067	0,691842	0,689797	0,687465

De plus, la part de dotation d'intercommunalité de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) étant négative, un prélèvement est opéré sur nos recettes fiscales à travers la **contribution au redressement des finances publiques** et s'accompagne donc d'une dépense. Cette dernière est de **444 984 €** en 2024, identique à 2023.

Un **versement de fiscalité** de **27 105 €** est constaté en 2024, il s'agit du versement d'une fraction de la TVA de 2023. En 2023, il était de 24 158 €.

Les charges de personnel

Les **charges de personnel** atteignent **9 202 102 €**, soit une augmentation de 677 665 € (+ 7,9 %) par rapport à 2023.

Les charges de personnel	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Personnel affecté par les communes	35 065,44 €	28 948,44 €	56 302,90 €	29 005,99 €	39 160,98 €
Autres personnels extérieurs	43 347,54 €	11 427,08 €	12 459,26 €	14 535,16 €	11 533,61 €
Rémunérations et cotisations	6 491 889,49 €	6 674 362,08 €	7 618 942,87 €	8 396 638,89 €	9 060 194,02 €
Assurance du personnel	5 675,23 €	0,00 €	50 277,28 €	52 225,88 €	54 187,80 €
Supplément familial	13 720,00 €	18 547,00 €	21 220,00 €	16 260,00 €	16 077,00 €
Médecine du travail – Pharmacie	13 940,56 €	15 306,61 €	14 861,79 €	15 771,14 €	20 948,78 €
TOTAL	6 632 954,35 €	6 772 056,71 €	7 848 604,22 €	8 608 489,25 €	9 202 102,19 €

A l'intérieur de ce chapitre, outre les rémunérations et cotisations salariales, nous retrouvons :

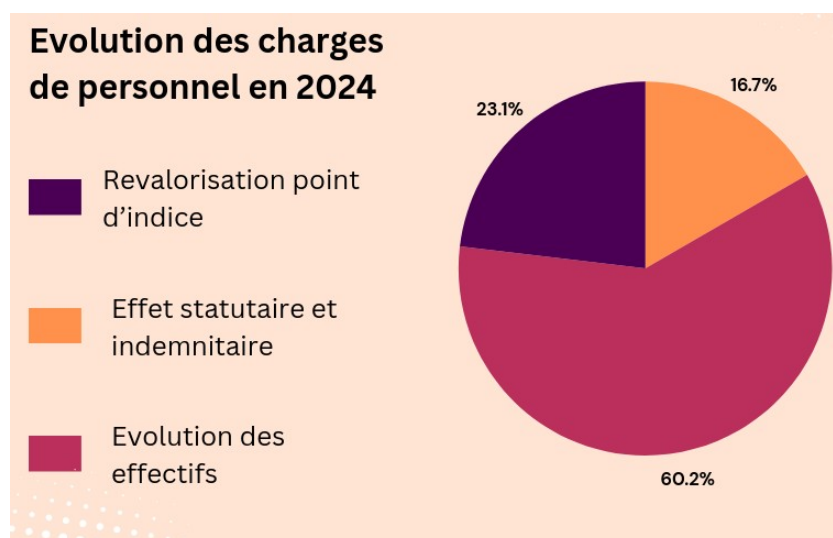
- le remboursement de personnel aux communes (39 160,98 €) dans le cadre de mise à disposition pour la lecture publique et la voirie,
- le paiement à Cap Emploi d'agents en charge de la distribution de la revue intercommunale (4 807,31 €) et le remboursement d'emplois saisonniers de maître nageur sauveteur à une association spécialisée (6 726,30 €),
- la cotisation à l'assurance du personnel pour les agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales,
- le supplément familial de traitement (16 077 €),
- les honoraires des médecins dans le cadre des visites médicales ou suite à des accidents de travail et les frais de pharmacie (20 948,78 €).

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Rémunérations et cotisations	6 491 889,49 €	6 674 362,08 €	7 618 942,87 €	8 396 638,89 €	9 060 194,02 €
Effectif au 31/12	166	175	189	200	195
Équivalents Temps Plein Rémunérés	161,4	162,0	186,4	193,7	198,9
Agents transférés suite à prise de compétence	0	3	2	2	0

Au niveau national, les charges de personnel des collectivités connaissent une forte augmentation depuis plusieurs exercices. En 2023, la hausse moyenne pour les groupements à fiscalité propre était de +6,3 %, atteignant même +7,9 % pour les structures de moins de 15 000 habitants. Cette dynamique s'est poursuivie en 2024, avec une progression évaluée à +6,1 % sur les huit premiers mois de l'année par rapport à la même période de 2023.

Plusieurs éléments expliquent cette évolution de 7,9 % au sein de notre intercommunalité :

- la **revalorisation du point d'indice** de la fonction publique (hausse de 1,5 % au 1er juillet 2023, après une première augmentation de 3,5 % en 2022 et attribution de 5 points d'indice supplémentaires à tous les agents au 1er janvier 2024),
- les **effets statutaires et indemnitaires** (application des mesures de revalorisation pour les agents de catégorie C, le versement du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) pour 2023 et 2024 et la prime pouvoir d'achat exceptionnelle),
- l'**évolution des effectifs** avec des recrutements nécessaires pour répondre aux transferts de compétences, aux besoins de services à la population, à l'évolution des missions pour une adaptation de notre organisation aux besoins du territoire.



Cette dynamique, bien que maîtrisée, pèse sur notre budget et nécessite une vigilance accrue dans la gestion de la masse salariale.

Les charges à caractère général

Les **charges à caractère général** atteignent **6 859 069 €**, soit une hausse de 370 778 € (+ 5,7 %) par rapport à 2023.

Détail des charges à caractère général	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Ecart 2024-2023
Entretien – Réparation des voiries	862 093,11 €	1 001 664,41 €	714 313,02 €	1 076 237,32 €	1 274 300,06 €	198 062,74 €
Entretien – Réparation des bâtiments publics	171 375,28 €	243 068,28 €	247 866,28 €	447 799,19 €	359 264,27 €	-88 534,92 €
Alimentation (Achat de denrées)	819 589,20 €	898 479,19 €	1 025 764,91 €	1 206 054,61 €	1 257 628,34 €	51 573,73 €
Energie – Electricité	388 469,87 €	371 791,45 €	644 301,40 €	785 007,08 €	765 528,65 €	-19 478,43 €
Autres dépenses	2 462 797,90 €	2 351 154,14 €	2 625 838,80 €	2 973 192,70 €	3 202 347,53 €	229 154,83 €
TOTAL	4 704 325,36 €	4 866 157,47 €	5 258 084,41 €	6 488 290,90 €	6 859 068,85 €	370 777,95 €

Les services techniques et la cuisine communautaire représentent à eux seuls plus de la moitié de ce chapitre.

L'entretien et la réparation de la voirie constituent le premier poste de dépenses avec un montant de 1 274 300 € en 2024 (+ 15,5%). L'entretien de la bande de roulement pèse pour plus de 516 000 €. Il est à rappeler que la Communauté intervient sur 635 km de voirie dite « intercommunale », soit un coût d'entretien de plus de 2 000 € le kilomètre.

Détail entretien et réparation voiries	CA 2024
Bande de roulement	516 228,69 €
Fauchage	317 227,69 €
Fossés et curage	198 742,78 €
Équipements de voirie (signalisation, marquage...)	113 922,60 €
Arbres d'alignement	43 340,52 €
Non affecté	40 658,09 €
Ouvrages d'art	39 075,84 €
Sécurité routière	5 103,85 €
TOTAL	1 274 300,06 €

Les achats de denrées alimentaires sont en hausse de 4,10 % mais il est à rappeler qu'entre 2023 et 2024, ce sont 4 187 repas supplémentaires livrés auprès de nos bénéficiaires. La qualité de nos repas, dans un but de favoriser une alimentation saine et durable, reste un enjeu : c'est ainsi que 10 % de nos produits bio sont des produits locaux.

Les autres charges de gestion courante

Les **autres charges de gestion courante** atteignent **6 595 456 €**, soit une hausse de 335 958 € (+ 5,4 %) par rapport à 2023.

La Communauté verse des **contributions à différents organismes**, dont les montants sont détaillés dans le tableau qui suit.

Les contributions aux organismes publics	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
SMEEOM	1 538 692,70 €	1 671 680,10 €	1 803 527,80 €	1 903 142,85 €	1 997 226,90 €
SDIS	514 408,76 €	516 725,58 €	522 451,42 €	549 681,79 €	573 068,94 €
Office HLM – Tarn-et-Garonne Habitat	38 601,18 €	35 006,45 €	31 233,15 €	27 989,17 €	24 575,51 €
PETR	28 093,50 €	28 125,00 €	28 129,50 €	28 215,00 €	28 348,50 €
Syndicat Tarn et Garonne Numérique	12 208,00 €	12 208,00 €	14 650,00 €	14 650,00 €	14 650,00 €
Les Deux Séounes		2 873,00 €	2 873,00 €		
Participations aux syndicats de rivières			39 428,40 €	43 716,80 €	43 747,80 €
TOTAL	2 132 004,14 €	2 266 618,13 €	2 442 293,27 €	2 567 395,61 €	2 681 617,65 €

Ce poste est en augmentation de 114 222 € et s'explique principalement par l'augmentation de :

- notre contribution au SMEEOM assurant la collecte et le traitement des ordures ménagères (+ 94 084 €),
- notre contribution aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours (+ 23 387 €).

Les **subventions versées aux associations** et autres personnes de droit privé s'élèvent à 2 042 782 € en 2024 et sont en hausse de 52 462 € par rapport à 2023.

Les subventions versées	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Subventions associations – Sport	921 485,04 €	1 085 287,84 €	1 152 493,39 €	1 358 647,00 €	1 289 845,00 €
CORFI	130 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €
CAP 2000	94 500,00 €	105 000,00 €	105 000,00 €	105 000,00 €	105 000,00 €
Mission locale				9 376,00 €	9 405,00 €
Amicale du personnel	100 800,00 €	100 800,00 €	115 500,00 €	120 450,00 €	122 100,00 €
Amicales des sapeurs pompiers	0,00 €	95 750,84 €	95 200,00 €	100 573,00 €	109 945,00 €
Subventions associations – Culture	5 450,00 €	17 600,00 €	36 400,00 €	57 300,00 €	56 300,00 €
SPA	0,00 €	53 803,66 €	28 280,79 €	-28 280,79 €	0,00 €
OGEC – Ecole Jeanne d'Arc	37 620,00 €	39 900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AC2R	3 700,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	4 000,00 €	96 000,00 €
CLI	16 920,00 €	16 920,00 €	16 920,00 €	21 000,00 €	21 000,00 €
Subventions associations – Agricole	0,00 €	0,00 €	47 470,56 €	26 813,82 €	31 750,39 €
Subventions – Politiques agricoles	0,00 €	15 378,20 €	1 912,85 €	419,70 €	1 237,00 €
Noël en cirque	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
La croix rouge	13 500,00 €	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €
Fonds de solidarité – Fonds d'aide	88 500,00 €			822,00 €	0,00 €
Subventions – Divers	1 800,00 €	2 932,50 €	2 000,00 €	4 200,00 €	10 200,00 €
TOTAL	1 414 275,04 €	1 718 373,04 €	1 826 177,59 €	1 990 320,73 €	2 042 782,39 €

La Communauté de Communes accompagne le secteur associatif à travers ses politiques mais aussi pour l'organisation de manifestations. Le secteur sportif représente 63 % de cette enveloppe.

Autres dépenses	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Subvention au CIAS	750 000,00 €	830 000,00 €	1 010 000,00 €	970 000,00 €	1 018 500,00 €
Participation au budget Office de Tourisme	244 389,00 €	226 272,43 €	254 001,82 €	275 000,00 €	284 250,00 €
Participation au budget Assainissement		450 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	400 000,00 €
Indemnités des élus	130 542,38 €	144 372,02 €	142 315,06 €	141 676,82 €	145 203,31 €
Classes découvertes	0,00 €	0,00 €	6 864,00 €	7 272,00 €	6 457,28 €
Créances éteintes – Non valeur	0,00 €	0,00 €	62 840,85 €	7 371,74 €	275,00 €
Autres dépenses	160 532,02 €	-7 551,85 €	8 513,50 €	461,65 €	16 370,43 €
TOTAL	1 285 463,40 €	1 643 092,60 €	1 784 535,23 €	1 701 782,21 €	1 871 056,02 €

Le **Centre Intercommunal d'Action Sociale** bénéficie d'une subvention de fonctionnement afin de mettre en œuvre la politique sociale du territoire au bénéfice de l'ensemble des habitants des communes membres. En 2024, elle s'élève à 1 018 500 € (+ 5%).

Les **budgets annexes** bénéficient également de subventions :

- 400 000 € pour l'assainissement collectif (soit une hausse de 100 000 € par rapport à 2023),
- 284 500 € pour l'office de tourisme.

Nous retrouvons également les **indemnités des élus** pour un montant de 145 203 €.

Les autres dépenses

Les charges financières	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Intérêts réglés à l'échéance	471 512,81 €	426 692,72 €	373 909,17 €	353 058,09 €	357 212,48 €
Intérêts courus non échus	-15 926,09 €	-14 567,54 €	-15 914,82 €	23 602,77 €	-3 437,91 €
Autres	433,20 €	711,16 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	456 019,92 €	412 836,34 €	357 994,35 €	376 660,86 €	353 774,57 €

Les **intérêts des emprunts** en 2024 s'élèvent à **353 775 €** contre 376 661 € en 2023.

Sur les 14 emprunts courants sur l'exercice 2024, le taux moyen de notre dette est de 2,36 %

Parmi ces autres dépenses, nous retrouvons les charges exceptionnelles, devenues charges spécifiques avec le passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57. En 2024, elles sont de 1 075 € et correspondent à des titres annulés sur des exercices antérieurs.

C – LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

Services		CA 2023			CA 2024		
		Dépenses générales	Salaires	Total dépenses	Dépenses générales	Salaires	Total dépenses
Services fonctionnels	Services Généraux / Finances	457 196,34 €	746 328,49 €	1 520 063,16 €	508 792,42 €	773 357,70 €	1 282 150,12 €
	Ressources Humaines	42 522,16 €	294 740,14 €	285 036,42 €	41 673,62 €	358 283,15 €	399 956,77 €
	Marchés publics – Juridique	104 104,65 €	101 499,25 €	205 603,90 €	131 217,17 €	134 912,94 €	266 130,11 €
	Événementiel	310 049,14 €		310 049,14 €	257 617,85 €		257 617,85 €
	Police intercommunale	6 816,95 €	208 940,19 €	215 757,14 €	9 350,85 €	215 253,04 €	224 603,89 €
	Communication	24 932,57 €		24 932,57 €	13 735,75 €		13 735,75 €
	Entretien ménager	9 893,06 €	254 419,39 €		9 950,06 €	284 516,71 €	
	CIAS	973 647,74 €		973 647,74 €	1 022 815,52 €		1 022 815,52 €
Services techniques	Services Techniques	1 909 195,42 €	834 174,84 €	2 743 370,26 €	2 163 787,72 €	830 886,11 €	2 994 673,83 €
	Urbanisme	21 258,69 €	138 114,75 €	159 373,44 €	21 987,78 €	146 795,70 €	168 783,48 €
	Informatique	71 805,04 €	85 261,74 €	157 066,78 €	96 048,59 €	97 587,65 €	193 636,24 €
Pôle petite enfance	Crèche	34 690,94 €	510 007,95 €	544 698,89 €	29 574,17 €	554 592,01 €	584 166,18 €
	Relais Petite Enfance (RAM)	4 424,33 €	44 627,80 €	49 052,13 €	4 822,52 €	49 765,72 €	54 588,24 €
	Petite crèche (Halte Garderie)	15 324,82 €	280 782,58 €	296 107,40 €	17 331,85 €	271 696,45 €	289 028,30 €
Pôle environnement	Déchetterie de Prouxet	209 630,87 €	116 394,00 €	326 024,87 €	175 517,64 €	140 901,26 €	316 418,90 €
	Déchetterie de Mesples	172 235,62 €	71 314,47 €	243 550,09 €	178 868,93 €	75 237,95 €	254 106,88 €
	Aire des Gens du Voyage	19 702,73 €	38 095,08 €	57 797,81 €	17 146,28 €	39 677,97 €	56 824,25 €
	Entretien Rivières	44 506,21 €	41 539,05 €	86 045,26 €	48 845,63 €	53 148,22 €	101 993,85 €
	Valorisation de l'Environnement Communautaire	47 456,94 €	327 097,77 €	374 554,71 €	63 113,10 €	320 216,36 €	383 329,46 €
Pôle économie et tourisme	Développement Local	6 560,00 €	63 551,77 €	6 560,00 €	75 808,20 €	115 831,34 €	191 639,54 €
	Agriculture	8 984,42 €	50 162,85 €	59 147,27 €	3 660,67 €	51 529,34 €	55 190,01 €
	Maison de l'emploi et de la formation	28 434,68 €		91 986,45 €	26 567,96 €		26 567,96 €
	Musée – Conservatoire des métiers	42 182,13 €	143 095,49 €	185 277,62 €	38 518,02 €	160 183,03 €	198 701,05 €
	Tourisme		291 901,11 €	291 901,11 €		280 538,03 €	280 538,03 €
Pôle culture	Culture		119 763,03 €	119 763,03 €		127 354,09 €	127 354,09 €
	Ecole de Danse	6 339,14 €	31 055,89 €	37 395,03 €	54 502,78 €	80 600,98 €	135 103,76 €
	Ecole de Musique	38 546,58 €	641 661,60 €	680 208,18 €	35 401,46 €	701 536,31 €	736 937,77 €
	Lecture publique	64 475,07 €	142 435,60 €	206 910,67 €	76 863,07 €	152 094,58 €	228 957,65 €
Pôle jeunesse et sport	Sport scolaires + COSEC +Squash + Roller	197 861,45 €	418 338,39 €	616 199,84 €	214 770,55 €	476 940,89 €	691 711,44 €
	Golf	226 393,46 €	121 896,08 €	348 289,54 €	209 689,07 €	130 140,66 €	339 829,73 €
	Piscines	454 558,26 €	703 507,37 €	1 158 065,63 €	448 345,90 €	769 115,52 €	1 217 461,42 €
	Centre de Loisirs	266 994,66 €	548 057,00 €	815 051,66 €	236 706,69 €	581 364,93 €	818 071,62 €
Cuisine	Cuisine Communautaire	1 600 295,57 €	1 079 028,57 €	2 679 324,14 €	1 604 772,62 €	1 145 090,36 €	2 749 862,98 €
TOTAL		7 421 019,64 €	8 447 792,24 €	15 868 811,88 €	7 837 804,44 €	9 119 149,00 €	16 956 953,44 €

[illegible]

Budget principal de la Communauté de Communes des Deux Rives

D - LES GRANDS ÉQUILIBRES FINANCIERS ET LES RÉSULTATS

Les grands équilibres financiers

	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement	36 300 177 €	36 672 563 €	38 700 266 €	40 477 479 €	42 796 923 €
Recettes réelles de fonctionnement hors cessions (A)	36 300 177 €	36 671 582 €	38 490 438 €	39 890 272 €	42 018 711 €
Dépenses réelles de fonctionnement	29 577 213 €	30 883 490 €	32 699 987 €	34 876 307 €	36 102 170 €
Dépenses réelles de fonctionnement hors charges financières (B)	29 121 193 €	30 470 653 €	32 341 993 €	34 499 646 €	35 748 395 €
Épargne de gestion (C) = (A) - (B)	7 178 984 €	6 200 928 €	6 148 445 €	5 390 626 €	6 270 316 €
Intérêts de la dette (D)	456 020 €	412 836 €	357 994 €	376 661 €	353 775 €
Autofinancement ou Épargne brute (E) = (C) - (D)	6 722 964 €	5 788 092 €	5 790 451 €	5 013 965 €	5 916 541 €
Taux d'autofinancement ou taux d'épargne	18,5 %	15,8 %	15,0 %	12,4 %	13,8 %
Remboursement du capital de la dette (F)	1 802 939 €	1 829 766 €	1 920 150 €	1 986 456 €	1 953 069 €
Épargne nette (G) = (E) - (F)	4 920 024 €	3 958 326 €	3 870 301 €	3 027 509 €	3 963 472 €

L'épargne brute : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie (épargne de gestion – charges d'intérêts).

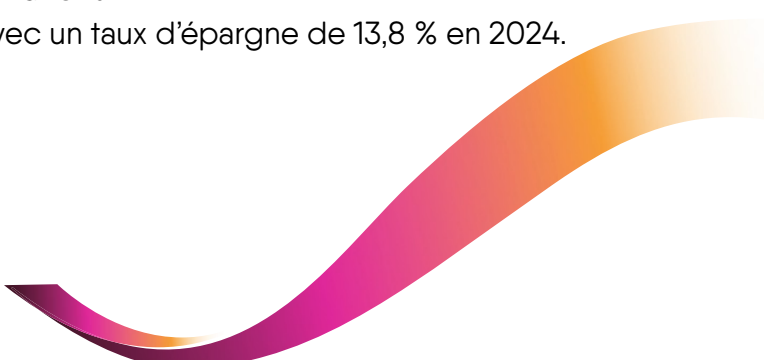
Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

L'**épargne de gestion** dégagée en 2024 est en hausse de 933 539 € étant donné que les recettes de gestion évoluent plus rapidement que les dépenses. Il est à rappeler que la mise en place de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la taxe de séjour contribuent à l'évolution de cette épargne de gestion pour 63 %.

Après remboursement du capital de la dette, l'**épargne nette** est de **3 963 472 €** à fin 2024. Elle permet de mesurer l'épargne disponible au financement des investissements.

Le **taux d'épargne** (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) sert à apprécier la santé financière de la collectivité. Le seuil d'alerte se situe à 10 % et le taux moyen d'épargne brute des intercommunalités se situe autour de 17 à 18 %.

Notre intercommunalité se situe dans la norme avec un taux d'épargne de 13,8 % en 2024.



Les résultats de l'exercice

À la clôture de chaque exercice budgétaire, le compte administratif fait apparaître les résultats.

LES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Résultat de fonctionnement de l'exercice	4 705 775 €	3 625 493 €	3 618 378 €	2 604 140 €	3 270 343 €
Résultat de fonctionnement reporté	1 244 249 €	3 443 683 €	5 008 671 €	4 338 739 €	4 490 269 €
Résultat de fonctionnement cumulé	5 950 024 €	7 069 176 €	8 627 049 €	6 942 880 €	7 760 612 €

Le résultat de l'exercice de fonctionnement tient compte de l'exécution de nos recettes et de nos dépenses telles que nous venons de le voir.

Le **résultat de fonctionnement pour l'exercice 2024** est de **3 270 343 €**. En intégrant le résultat antérieur, il est constaté un résultat cumulé de 7 760 612 €.

En ce qui concerne la section d'investissement les résultats sont les suivants :

LES RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Résultat d'investissement de l'exercice	2 006 014 €	-2 799 339 €	-2 518 151 €	3 443 428 €	-4 204 350 €
Résultat d'investissement reporté	-2 553 997 €	-547 982 €	-3 347 322 €	-5 865 472 €	-2 422 044 €
Résultat d'investissement cumulé	-547 982 €	-3 347 322 €	-5 865 472 €	-2 422 044 €	-6 626 394 €

Le **résultat d'investissement pour l'exercice 2024** est de **- 4 204 350 €**. En intégrant le résultat antérieur, il est constaté un déficit cumulé de **6 626 394 €**.

LES RÉSULTATS CUMULÉS	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Résultat de l'exercice	6 711 789 €	826 154 €	1 100 227 €	6 047 568 €	-934 007 €
Résultat reporté	-1 309 747 €	2 895 701 €	1 661 350 €	-1 526 733 €	2 068 224 €
Résultat cumulé	5 402 041 €	3 721 855 €	2 761 577 €	4 520 835 €	1 134 218 €

A fin 2024, le résultat cumulé, en globalisant le fonctionnement et l'investissement, est de 1 134 218 €, soit une baisse de près de 3,4 millions d'euros par rapport à 2023 se traduisant par une mobilisation de notre fonds de roulement.

Toutefois, il doit être tenu compte de nos restes à réaliser :

LES RESTES A RÉALISER	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Restes à réaliser - Dépenses	4 965 868 €	2 547 777 €	3 248 858 €	2 290 745 €	2 484 926 €
Restes à réaliser - Recettes	3 007 510 €	3 834 594 €	4 826 020 €	2 260 179 €	5 714 857 €
Besoin ou excédent de financement	-1 958 358 €	1 286 817 €	1 577 162 €	-30 567 €	3 229 931 €

En effet, il en ressort un excédent de financement des restes à réaliser de 3 229 931 € pour 2024.

L'excédent constaté de la section de fonctionnement doit d'abord être affecté, en priorité et à due concurrence, à la couverture du déficit d'investissement de l'exercice clos. Cette opération permet d'assurer l'équilibre financier de la section d'investissement.

L'AFFECTATION DES RÉSULTATS	2020	2021	2022	2023	2024
Résultat de fonctionnement à affecter	5 950 024 €	7 069 176 €	8 627 049 €	6 942 880 €	7 760 612 €
Affectation en investissement	2 506 341 €	2 060 505 €	4 288 310 €	2 452 611 €	3 396 463 €
Résultat à reprendre en fonctionnement	3 443 683 €	5 008 671 €	4 338 739 €	4 490 269 €	4 364 149 €

C'est ainsi que 3 396 463 € sont destinés à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, tandis que 4 364 149 € sont reportés en section de fonctionnement sur l'exercice 2025.

PARTIE 2 : LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A - LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses totales d'investissement** réalisées en 2024 s'élèvent à **12,320 M€**, en hausse de 37,6 % (+3,365 M€) par rapport à 2023.

Les **dépenses réelles** atteignent **12,246 M€**, soit une augmentation de 3,298 M€ (+ 36,9 %) par rapport à 2023.

Quant aux **dépenses d'ordre**, elles ne donnent pas lieu à décaissement. Elles trouvent leur contrepartie en recettes de fonctionnement ou en recettes d'investissement en ce qui concernent les opérations patrimoniales. Pour 2024, elles sont de 73 720 €.

Intitulé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Budget 2024	CA 2024
Recettes réelles	4 288 783 €	5 029 659 €	9 394 022 €	13 160 947 €	4 617 127 €
Dotations, fonds divers et réserves	3 338 260 €	2 882 075 €	4 983 333 €	3 754 516 €	2 851 353 €
Subventions d'investissement reçues	933 775 €	824 084 €	2 387 589 €	5 324 747 €	1 505 979 €
Emprunts et dettes assimilées	5 915 €	1 303 500 €	2 003 100 €	3 005 200 €	5 440 €
Immobilisation corporelles	1 546 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Immobilisation en cours	9 287 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres immobilisations financières	0 €	20 000 €	20 000 €	30 000 €	30 000 €
Produits de cessions				795 000 €	
Opérations pour le compte de tiers	0 €	0 €	0 €	251 483 €	224 354 €
Recettes d'ordre	2 168 599 €	2 406 598 €	3 003 545 €	8 398 151 €	3 498 130 €
Virement de la section de fonctionnement				5 323 151 €	
Opération d'ordre de transfert entre sections	2 168 599 €	2 406 598 €	3 003 545 €	3 000 000 €	3 470 911 €
Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €	75 000 €	27 219 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 457 382 €	7 436 257 €	12 397 567 €	21 559 098 €	8 115 257 €

Les subventions d'équipement versées

La Communauté apporte son soutien financier à des investissements réalisés sur son territoire.

Les subventions d'équipement versées	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Subventions aux communes	1 506 009,91 €	1 244 654,60 €	1 641 274,15 €	1 282 062,52 €	1 463 967,10 €
Département – Aménagement	278 101,92 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Syndicat Tarn-et-Garonne Numérique	3 646,20 €	3 646,20 €	3 646,20 €	3 646,20 €	3 646,20 €
Tarn-et-Garonne Aménagement – Réseaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	64 514,99 €	3 363,72 €
Agriculture	0,00 €	3 768,00 €	27 461,90 €	8 977,00 €	18 153,48 €
Économie	80 149,60 €	0,00 €	276 321,78 €	499 152,84 €	514 562,92 €
Fédération départementale de pêche	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 758,90 €	10 241,10 €
Logement (Office HLM Tarn et Garonne)	73 473,50 €	77 068,23 €	62 026,47 €	65 270,45 €	68 684,11 €
TOTAL	1 941 381,13 €	1 329 137,03 €	2 010 730,50 €	1 940 382,90 €	2 082 618,63 €

Il s'agit notamment de l'**accompagnement aux projets portés par les communes** à travers nos politiques.

C'est ainsi qu'en 2024, plus de **1 657 000 €** ont été engagés sur l'autorisation de programme relative aux fonds de concours.

Sur la période du mandat	Fonds de concours Politiques d'aides	Dotation spécifique Contrats (« Contrats de Pays »)	Total
2020	214 025,42 €	104 994,00 €	319 019,42 €
2021	848 926,00 €	923 563,00 €	1 772 489,00 €
2022	457 576,99 €	837 211,00 €	1 294 787,99 €
2023	240 134,00 €	877 630,00 €	1 117 764,00 €
2024	697 856,00 €	959 650,00 €	1 657 506,00 €
TOTAL	2 458 518,41 €	3 703 048,00 €	6 161 566,41 €

Sur la période du mandat, ce sont plus de 6 millions d'euros distribués aux communes afin de les accompagner dans le financement de projets. Le versement s'effectue en tenant compte de l'avancée des travaux. En 2024, elles ont perçu près de **1 464 000 €**.

Outre l'enveloppe allouée aux communes, la Communauté accompagne également les investissements des entreprises créatrices de ressources et d'emplois grâce au dispositif de l'**aide à l'immobilier**. Ce dispositif contribue à **conforter le tissu économique local** et à **développer l'attractivité de notre territoire**.

Depuis la création de ce dispositif, à fin 2024, 27 projets ont été soutenus par la Communauté pour 1 837 000 € d'aides attribuées en accompagnement sur des investissements s'élevant à 15 millions d'euros.

En 2024, **514 563 €** d'aides à l'immobilier ont été versées contre 499 153 € en 2023.

Le **secteur agricole** a également bénéficié d'un accompagnement à travers nos politiques pour **18 153 €**.

Le programme d'investissement porté par les services techniques

Crédits gérés par les services techniques	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Travaux dans les écoles	669 088,24 €	1 281 226,67 €	1 885 929,22 €	1 074 071,11 €	1 395 830,00 €
Travaux de voirie	1 480 421,84 €	1 882 744,87 €	1 612 679,91 €	1 284 324,61 €	3 909 390,95 €
Autres travaux gérés en opérations	2 082 080,42 €	1 298 473,14 €	603 353,13 €	407 692,41 €	1 533 830,90 €
Divers travaux	580 266,87 €	564 240,75 €	562 570,82 €	600 704,33 €	547 630,93 €
Opérations pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	61 414,91 €	87 999,35 €	131 304,44 €
	4 811 857,37 €	5 026 685,43 €	4 725 947,99 €	3 454 791,81 €	7 517 987,22 €

Le programme d'investissement suivi par les services techniques représente **7 517 897 €** en 2024, soit plus du double du programme de 2023.

Les deux principales opérations sont les **travaux de voirie** et les **travaux dans les écoles**.

Le programme de **travaux de voirie** est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Les travaux de voirie	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Hors programmes	6 811,22 €	6 949,72 €	5 184,00 €	14 976,00 €	113 924,68 €
Programme voirie 2018	22 111,06 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Programme voirie 2019	583 550,82 €	49 597,15 €	112 248,00 €	33 230,03 €	0,00 €
Programme voirie 2020	867 948,74 €	751 807,17 €	40 829,40 €	0,00 €	0,00 €
Programme voirie 2021		1 074 390,83 €	186 692,62 €	148 942,29 €	0,00 €
Programme voirie 2022			980 562,45 €	317 961,19 €	4 980,00 €
Programme voirie 2023				157 586,74 €	1 492 538,73 €
Programme voirie 2024					1 719 115,95 €
Programme circulation douce 2022			287 163,44 €	501 567,39 €	18 021,98 €
Programme circulation douce 2023				110 060,97 €	422 352,37 €
Programme circulation douce 2024					138 457,24 €
TOTAL	1 480 421,84 €	1 882 744,87 €	1 612 679,91 €	1 284 324,61 €	3 909 390,95 €



Depuis 2020, plus de 10 millions d'euros ont été investis dans nos routes et nos trottoirs dont **3,9 millions** en 2024.

En 2024, nous avons investi en moyenne 6 156 € par kilomètre de voirie, auquel, il convient de rajouter les 2 006 € de fonctionnement pour avoir un coût global.

Les **travaux dans les écoles** constituent le deuxième poste dans notre programme d'investissement.

Les travaux dans les écoles	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Mobilier	13 388,24 €	48 777,56 €	23 544,08 €	22 282,54 €	16 773,04 €
Travaux écoles – Programme 2021-2026		589 156,96 €	344 786,72 €	398 449,88 €	873 569,57 €
Travaux de transition énergétique		285 948,35 €	1 342 059,33 €	631 346,71 €	505 487,39 €
Travaux de mise en accessibilité	61 088,42 €	136 651,85 €	159 540,16 €	14 822,45 €	0,00 €
Travaux risques attentats	0,00 €	1 707,07 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux hors opérations	594 611,58 €	218 984,88 €	15 998,93 €	7 169,53 €	0,00 €
TOTAL	669 088,24 €	1 281 226,67 €	1 885 929,22 €	1 074 071,11 €	1 395 830,00 €

Sur la période 2020-2024, **6,3 millions d'euros** ont permis de mettre à disposition de nos élèves des équipements de qualité tout en accordant un volet axé sur l'optimisation énergétique des bâtiments.



En 2024, près de 1,4 million d'euros ont été consacré aux travaux dans les écoles.

D'autres opérations permettent de retracer les travaux portés par la Communauté :

Les autres opérations	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Extension des locaux	225 739,38 €	4 571,65 €	313 054,84 €	14 835,97 €	3 722,40 €
Maison de santé de Pôle	685 162,25 €	282 665,59 €	0,00 €	21 950,22 €	76 945,86 €
Club house	463 481,90 €	33 022,03 €	2 089,65 €	0,00 €	0,00 €
Office de Tourisme Intercommunal	10 291,20 €	1 352,28 €	12 717,16 €	0,00 €	0,00 €
Réaménagement piscine hiver	686 875,65 €	233 573,41 €	10 253,28 €	30 849,48 €	58 953,18 €
Adap – Accessibilité	10 530,04 €	433,52 €	42 010,25 €	9 369,60 €	23 794,80 €
Transition énergétique bât. communautaires		700 564,32 €	180 706,55 €	220 519,52 €	56 477,11 €
Aménagement restaurant du golf				14 580,00 €	637 834,23 €
Musée de la faïence et de la batellerie		42 290,34 €	29 318,40 €	58 732,81 €	168 611,62 €
Espace partagé – Coworking				6 314,40 €	55 496,40 €
Tour de chappe			5 400,00 €	6 624,00 €	2 700,00 €
Recyclerie			7 803,00 €	23 916,41 €	449 295,30 €
TOTAL	2 082 080,42 €	1 298 473,14 €	603 353,13 €	407 692,41 €	1 533 830,90 €

Les deux principales en 2024 sont :

- l'aménagement du restaurant du golf (637 834 €),
- et la recyclerie (449 295 €) où les travaux se poursuivent en 2025.

Quant aux études menées en 2024 sur l'espace de travail partagé (55 496 €) et le musée de la faïence et de la batellerie (168 612 €), elles se concrétisent en 2025 avec la notification des marchés de travaux aux entreprises.

Outre, les crédits gérés en opérations, d'autres travaux ont également été suivis par les services techniques.

Divers travaux – Services techniques	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Montant total	580 266,87 €	564 240,75 €	562 570,82 €	600 704,33 €	547 630,93 €

Il s'agit notamment, en 2024, de :

- travaux à la piscine d'été de Valence (78 644 €) avec entre autres la création de vestiaires pour le personnel,
- travaux à la cuisine communautaire sur le réseau frigorifique (56 067 €),
- réfection du sol extérieur de la crèche (27 079 €),
- l'acquisition d'une caméra d'inspection (26 408 €) et d'un véhicule utilitaire (19 421 €).

L'investissement des services

Investissement des services	CA 2023	Remarques	CA 2024	Remarques
Cuisine Communautaire	38 252,33 €	Batteur mélangeur, compresseur, vestiaires...	107 939,98 €	2 fours, stores thermiques, écrase boîtes, trancheur...
Secrétariat Général	593 708,39 €	Acquisitions immobilières (bâtiment à usage professionnel et maison à proximité de la maison de santé), logiciel financier et ressources humaines	104 199,97 €	Logiciels financier et ressources humaines, mobilier local syndical
Entretien Rivières	162 921,82 €	Restauration seuil du Sirech, zone humide de Gasques	90 434,51 €	Pompes golf, chaises club house, lignes d'eau kayak, armoires, épandeur
Informatique	49 014,44 €	Licences urbanisme, serveurs, équipement réseau...	55 014,60 €	Téléphones mobiles et fixes, onduleurs, PC portables...
École de Musique	53 931,02 €	Équipement sonorisation, batterie, saxophone, clarinette...	39 986,59 €	Saxophone, trompette, piccolo, accordéon, mobilier...
VEC	43 969,52 €	Véhicule 4*4, lot de chaises, tronçonneuses, taille haie...	36 779,64 €	Rachat véhicule location, bâches, chapiteaux, tronçonneuse, nettoyeur HP...
École de danse			29 429,07 €	Tapis de danse, barres, équipement audio
Déchetteries	309 472,84 €	Aire de stockage pour les déchets verts et divers équipements (panneaux, nettoyeur haute pression)	25 924,74 €	Borne de pesée, gerbeur
Lecture publique			21 274,99 €	Mobilier : aménagement espace jeune
Centre de Loisirs	5 755,91 €	Batteur mélangeur, armoire...	19 242,05 €	Tables, chaises, bancs, lave linge, trancheur à viande...
Piscines	13 671,97 €	Remorque, chariot enrouleur, débinètre...	14 711,35 €	Sono piscine d'été, nettoyeur haute pression, bains de soleil...
Sports	95 341,10 €	Sableur golf, bancs Cosec...	11 190,20 €	

Investissement des services	CA 2023	Remarques	CA 2024	Remarques
Crèche	1 933,92 €	Sèche linge	6 168,66 €	Lave linge, chariot ménage...
Petite crèche (Halte Garderie)	4 182,34 €	Lave linge, jeux	4 081,51 €	Structure motricité, fauteuil, tabouret
Évènementiel	5 757,10 €	Caisses, chariots, casse noisettes...	3 266,90 €	Figurine Noël, rayonnages
Centre de formation			3 147,69 €	Volets roulants
Relais Petite Enfance	2 067,62 €	Jeux	2 597,88 €	Mobilier (tables, chaises...)
Conservatoire	3 855,12 €	Tables, chaises, parasol, congélateur	2 424,15 €	Vidéoprojecteur, réfrigérateur, étagères
Police	3 691,93 €	Ethylotest, tablette...	2 280,00 €	Caméras piéton
Maison de l'emploi et de la formation	15 418,66 €	Mobilier aménagement FABLAB, organigramme centre de formation		
TOTAL	1 402 946,03 €		580 094,48 €	

Les frais d'études et d'urbanisme

Les frais d'élaboration des documents d'urbanisme	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Urbanisme	34 359,36 €	8 585,76 €	17 415,86 €	87 422,38 €	57 722,30 €
TOTAL	34 359,36 €	8 585,76 €	17 415,86 €	87 422,38 €	57 722,30 €

Les **frais d'urbanisme** s'élèvent à **57 722 €** en 2024, dont 51 962 € liés à l'élaboration du PLUi-H et 5 760 € pour l'assistance à l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal.

Autres études	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Études zone Pommevic Goudourville			81 295,61 €	31 619,85 €	1 800,00 €
Étude potentialité – Création espace partagé				20 592,00 €	0,00 €
Études pré-opérationnelles ORT – Habitat			53 550,00 €	18 300,00 €	48 510,00 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €	134 845,61 €	70 511,85 €	50 310,00 €

De plus, des études pré-opérationnelles de renouvellement urbain ont été lancées en 2022 pour la mise en place d'une opération de revitalisation de territoire d'un montant total de 71 850 € (2022-2023). En 2024, les **40 425 €** concernent l'étude relative à un **programme d'amélioration de l'habitat**.

Le projet d'**aménagement de la zone Goudourville Pommevic** s'est accompagné en 2022-2023 de la réalisation d'un diagnostic écologique et d'études préalables. En vue de l'acquisition de terrains, un bornage et une division se sont avérés nécessaires pour 1 800 €.

B - LA GESTION DE LA DETTE

L'emprunt	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Remboursement capital dette	1 802 939,38 €	1 829 765,85 €	1 920 149,95 €	1 986 455,90 €	1 953 068,89 €
Remboursement cautions	4 000,00 €	3 000,00 €	3 300,00 €	5 115,00 €	3 500,00 €
TOTAL DÉPENSES	1 806 939,38 €	1 832 765,85 €	1 923 449,95 €	1 991 570,90 €	1 956 568,89 €

5 440 € de cautions ont été encaissées pour l'Aire des Gens du Voyage et **3 500 €** ont été restitués.

L'emprunt	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Mobilisation emprunt			1 300 000,00 €	2 000 000,00 €	0,00 €
Encaissement cautions	3 300,00 €	5 915,00 €	3 500,00 €	3 100,00 €	5 440,00 €
TOTAL RECETTES	3 300,00 €	5 915,00 €	1 303 500,00 €	2 003 100,00 €	5 440,00 €

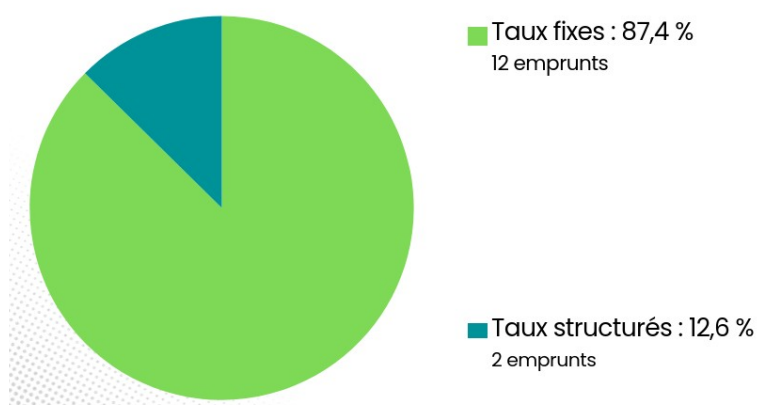
La Communauté a un recours maîtrisé à l'emprunt : sur la période 2020-2024, des emprunts ont été mobilisés pour 3,3 millions d'euros. Le montant restant en deçà du capital remboursé, sur cette même période, le **désendettement** est de **6,2 millions d'euros**.

L'endettement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Variation de l'endettement	-1 802 939,38 €	-1 829 765,85 €	-620 149,95 €	13 544,10 €	-1 953 068,89 €
Encours de la dette au 31/12/N	18 480 522,43 €	16 650 756,58 €	16 030 606,63 €	16 044 150,73 €	14 091 081,84 €
Encours de la dette / RRF*	50,9 %	45,4 %	41,4 %	39,6 %	32,9 %
Capacité de désendettement	2,7	2,9	2,8	3,2	2,4

*RRF = Recettes réelles de fonctionnement

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette s'élève à 14,091 M€. Cependant, un emprunt de 3 millions d'euros est inscrit dans les restes à réaliser et repris au budget 2025.

87 % de l'encours est classé 1A selon la charte de bonne conduite, soit un risque faible.



Enfin, la capacité de désendettement (encours de la dette / épargne brute) est de 2,4 ans. La Communauté bénéficie donc d'une solvabilité financière satisfaisante garantissant sa capacité à emprunter les années suivantes.

C - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les **recettes totales d'investissement** réalisées en 2024 s'élèvent à **8,115 M€**, en baisse de 34,5 % (-4,282 M€) par rapport à 2023.

Les **recettes réelles** atteignent **4,617 M€**, soit une baisse de 4,777 M€ (- 50,9 %) par rapport à 2023.

Quant aux **recettes d'ordre**, elles ne donnent pas lieu à encaissement. Elles trouvent leur contrepartie en dépenses de fonctionnement ou en recettes d'investissement pour les opérations patrimoniales. En 2025, elles sont de 3 498 130 €.

Intitulé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Budget 2024	CA 2024
Recettes réelles	4 288 783 €	5 029 659 €	9 394 022 €	13 160 947 €	4 617 127 €
Dotations, fonds divers et réserves	3 338 260 €	2 882 075 €	4 983 333 €	3 754 516 €	2 851 353 €
Subventions d'investissement reçues	933 775 €	824 084 €	2 387 589 €	5 324 747 €	1 505 979 €
Emprunts et dettes assimilées	5 915 €	1 303 500 €	2 003 100 €	3 005 200 €	5 440 €
Immobilisation corporelles	1 546 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Immobilisation en cours	9 287 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres immobilisations financières	0 €	20 000 €	20 000 €	30 000 €	30 000 €
Produits de cessions				795 000 €	
Opérations pour le compte de tiers	0 €	0 €	0 €	251 483 €	224 354 €
Recettes d'ordre	2 168 599 €	2 406 598 €	3 003 545 €	8 398 151 €	3 498 130 €
Virement de la section de fonctionnement				5 323 151 €	
Opération d'ordre de transfert entre sections	2 168 599 €	2 406 598 €	3 003 545 €	3 000 000 €	3 470 911 €
Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €	75 000 €	27 219 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 457 382 €	7 436 257 €	12 397 567 €	21 559 098 €	8 115 257 €

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

Le FCTVA	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Le fonds de compensation de la TVA	708 897,49 €	831 919,63 €	821 569,93 €	695 022,87 €	398 742,35 €

La Communauté de Communes a perçu **398 742 €** au titre du FCTVA en 2024. Cependant, 784 021 € sont inscrits en 2025 et concernent des opérations 2024.

Les subventions d'investissement reçues

Les subventions d'investissement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
État	402 744,58 €	455 548,63 €	393 110,77 €	1 092 869,68 €	531 555,48 €
Région	35 172,00 €	0,00 €	154 507,53 €	262 110,95 €	195 411,56 €
Département	529 555,00 €	478 226,34 €	248 341,00 €	1 003 240,00 €	774 012,00 €
Fédération de pêche					5 000,00 €
EDF				29 368,64 €	
Agence Eau Adour Garonne	43 391,60 €	0,00 €	28 125,00 €	0,00 €	
TOTAL	1 010 863,18 €	933 774,97 €	824 084,30 €	2 387 589,27 €	1 505 979,04 €

Afin d'accompagner notre programme d'investissement, des recherches de financement sont effectuées. En 2024, le montant des **subventions** encaissées est de **1 505 979 €** et se répartissent de la manière suivante :

Opérations	État	Région	Département	Féd. Pêche	TOTAL
Écoles	396 142,25 €		365 020,00 €		761 162,25 €
Piscines	126 788,23 €	150 180,48 €	48 821,00 €		325 789,71 €
Voirie			182 678,00 €		182 678,00 €
Maison de santé de pôle			57 649,00 €		57 649,00 €
Déchetteries		45 231,08 €			45 231,08 €
Crèche			28 433,00 €		28 433,00 €
Recyclerie			20 620,00 €		20 620,00 €
Rivières et espaces naturels sensibles			13 922,00 €	5 000,00 €	18 922,00 €
Siège communautaire			18 500,00 €		18 500,00 €
Cuisine communautaire			12 142,00 €		12 142,00 €
Zones			11 049,00 €		11 049,00 €
Office de tourisme			9 260,00 €		9 260,00 €
Centre de loisirs	8 625,00 €				8 625,00 €
École de musique			5 918,00 €		5 918,00 €
TOTAL	531 555,48 €	195 411,56 €	774 012,00 €	5 000,00 €	1 505 979,04 €

Les autres recettes d'investissement

Suite au versement d'une **avance** de 500 000 € au budget assainissement collectif des eaux usées en 2021, un remboursement de **30 000 €** est constaté sur l'exercice 2024.

Par ailleurs dans le cadre de la réalisation d'**opérations pour le compte de tiers**, **224 354 €** ont été remboursés à la Communauté : 75 093,60 € pour les logements au-dessus de l'école de Castelsagrat et 35 491,68 € pour ceux au-dessus de l'école d'Auvillar.

Il est rappelé enfin que l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement contribue au financement de la section d'investissement.